



AVANCEMENTS DE GRADE : JUSTICE, TRANSPARENCE, DIGNITÉ !



L'administration a publié, en fin d'année 2025, les tableaux d'avancement pour l'année 2026. Pour beaucoup d'entre nous, le verdict est tombé : **le compte n'y est pas**. Une fois de plus, l'arbitraire l'emporte sur la reconnaissance du travail accompli. Nous demandons la fin des lignes directrices de gestion à la carte !

L'opacité comme mode de gestion

Depuis la loi de transformation de la fonction publique (ou les nouvelles réformes en entreprise), l'administration a les mains libres. En supprimant le regard des élus du personnel sur les promotions, elle a instauré :

- **Le "Fait du Prince"** : Des promotions à la tête du client plutôt qu'à la compétence.
- **L'absence de critères clairs** : Pourquoi lui et pas moi ? Personne ne sait.
- **Le blocage des carrières** : Des agents exemplaires restent bloqués au même grade pendant 10, 15 ou 20 ans. Pourquoi la notion d'encadrement, pour évoluer ? Pourquoi les agents misent à disposition ou détachement sont dit "non prioritaires" ?

La CGT dénonce la "politique du mérite"

Le mérite, tel qu'utilisé par l'administration, est un outil de division. Il sert à mettre les collègues en concurrence pour quelques miettes budgétaires. **La reconnaissance de l'expérience professionnelle doit être la règle, pas l'exception ! Quid de la non entente entre chefs et subordonnés ?**

Nos revendications :

1. **La fin de l'arbitraire** : Des critères d'avancement transparents, objectifs et discutés avec les représentants du personnel.
2. **Un plan de carrière pour tous** : Tout agent doit pouvoir atteindre le grade le plus élevé de sa catégorie sur une carrière complète. Il faut en finir avec le blocage des carrières, bon nombre d'agents ne peuvent plus évoluer mais pourtant les contraintes augmentent. C'est injuste !
3. **L'augmentation des ratios de promotion** : Nous exigeons le passage de tous les agents remplissant les conditions statutaires, comme de tout temps, nous exigeons 100 % d'avancement
4. **La transparence totale** : Comme les Lignes Directrices de Gestion (LDG) et nous exigeons la publication des comptes rendus expliquant les refus.

CHERS COLLÈGUES, NE RESTEZ PAS ISOLÉS !

Vous n'avez pas été promu(e) ? Vous vous sentez lésé(e) ? La CGT CD65 vous accompagne pour contester cette décision.

Ce que nous pouvons faire ensemble :

- Demander un entretien avec la DRH pour obtenir des explications.
- Consulter votre dossier individuel.
- Déposer un **recours gracieux** pour exiger une révision de votre situation.

Ne subissons plus, organisons-nous ! Rejoignez la CGT CD 65 pour imposer une autre vision du travail et de la reconnaissance professionnelle.

Contactez la CGT CD65 cgtcd65@gmail.com et suivez la <https://cgtcd65.fr>

